

# Réunion du Conseil Municipal

## Séance du 27 juin 2008

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie Monsieur BOULAT pour la rédaction du compte rendu de la séance du 23 mai 2008.

Mme Géhendez est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

### **1 / Elections sénatoriales du 21 septembre 2008 : désignation des grands électeurs au sein de la commune de Chèvremont.**

#### **Elections des personnes titulaires**

- Nombre de grands électeurs à élire : **3 personnes titulaires**
- Nombre de votants présents ou représentés : 15
- Liste en présence : 2

Liste 1 : Candidats  
GIAMBAGLI Véronique  
LAB Pierre  
MARCHAL Linda

Liste 2 : Candidats  
BOULAT Christophe  
POMODORO Michel  
DOUCELANCE Jean

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Ont obtenu :

Liste 1 : 12 voix pour Mme GIAMBAGLI Véronique, Monsieur LAB Pierre et Madame MARCHAL Linda.

Liste 2 : 3 voix pour Messieurs BOULAT Christophe, POMODORO Michel et DOUCELANCE Jean.

**Elections des membres suppléants** : 3 personnes suppléantes

Candidats membres suppléants

FRICKER Didier  
GEHENDEZ Marcelle  
LEBAIL Alain

La liste 2 ne présente pas de suppléants

14 voix pour les candidats et 1 bulletin nul.

Les membres de cette liste sont élus.

Monsieur le Maire rappelle que les candidats peuvent infirmer leur candidature dans un délai de 24 heures. Dans cette hypothèse, le vote devra être renouvelé le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Les membres titulaires ne pourront solliciter leurs suppléants, qu'en cas de force majeure.

## **2 / Convention à souscrire entre les FRANCAS et la commune, pour leur intervention au Centre de Loisirs sans hébergement**

Depuis quelques mois, une convention a été souscrite entre la commune et les FRANCAS, pour leur intervention à la cantine scolaire.

Dans le cadre du C.L.S.H., une extension de l'intervention de cette association est proposée à dater du 5 juillet 2008 jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2008, en vue de l'organisation d'activités de vacances, au profit d'enfants âgés de 4 à 12 ans.

Dans cette hypothèse, Marie-Paule CANAL assurera l'encadrement d'un camp de vacances à Fesche l'Eglise. Son remplacement sera assuré à Chèvremont par un personnel relevant des FRANCAS.

L'infrastructure nécessaire à l'organisation des activités prévues sera mise à disposition par la commune de Chèvremont, qui dispose de locaux conformes aux règles de sécurité et d'incendie requises. S'agissant des règles d'hygiène, une déclaration sur l'honneur devra être souscrite.

Monsieur BOULAT objecte que si les enfants ont accès à la salle de motricité, il leur sera possible d'accéder à l'ensemble des locaux de l'école, qui comportent son matériel propre, celui de la coopérative scolaire et de la commune.

Il sera donc nécessaire de fermer les bureaux et salles de classe pour éviter tout problème.

L'organisation générale du séjour sera assurée par les FRANCAS.

Avis favorable est donné à la signature de la convention proposée.

## **3 / Convention médecine préventive et professionnelle**

Depuis 2004, la commune adhère à l'Association « Agir ensemble pour notre santé » moyennant une cotisation de 10 €.

La convention liant la commune à cette association implique une visite médicale annuelle et obligatoire pour l'ensemble des salariés communaux. Tarif de la visite 70 €.

Avis favorable au renouvellement de cette convention est donné.

## **4 / Vente des coupes de bois dans la forêt communale - année 2008**

parcelles concernées : 27, 28, 24,25, 19 et 20

Le bois d'œuvre sera vendu sur pied aux professionnels. Les houppiers et autres perches seront partagés entre les affouagistes qui en feront la demande en mairie.

Monsieur POMODORO souhaite que ces informations soient largement diffusées.

A l'unanimité, avis favorable est donné à l'application des propositions ci-dessus mentionnées.

## **5 / Réseau électrique E.D.F.**

L'E.D.F. a changé d'appellation et devient E.R.D.F. (Electricité Réseau Distribution de France)

Une nouvelle réglementation s'applique pour tous les branchements au réseau, sous la forme de P.V.R. (participation voie et réseau).

Un agent E.R.D.F. viendra à la prochaine réunion du Conseil Municipal pour expliquer cette nouvelle réforme.

## **6 / Nouveaux tarifs de location de la salle communale « La Chougalante »**

La location du samedi ou du dimanche seuls est supprimée au profit du week-end.

Week-end avec ou sans vaisselle (du vendredi 18 h au dimanche 20 h) :

- Chèvremontois : 220 €
- Extérieur : 362€

Soirée

- Chèvremontois : 73 €
- Extérieur : 120 €

Réunion de famille après obsèques

- Chèvremontois : 35 €

-

Caution de réservation : 40 €

Caution de garantie : 450 €

Electricité : 0.15 € / kwh consommé.

Quelques modifications à cette réglementation générale pourront être apportées, pour tenir compte de contingences particulières.

Avis favorable est donné à l'application de ces nouveaux tarifs qui seront appliqués au 1° septembre 2008.

## **7 / Compte rendu de la rencontre avec le Trésorier de la Commune**

Face à l'augmentation du nombre de factures payées par chèques par les usagers, le trésorier de Valdoie propose d'instaurer un « prélèvement automatique ».

Les factures seront, comme par le passé, adressées aux bénéficiaires. Elles mentionneront la date du prélèvement.

Une proposition de convention souscrite entre le T.P.G. et la commune intégrant cette nouvelle disposition, est soumise à l'approbation du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

## **8 / Information concernant les marchés d'éclairage public**

La C.A.B. instaure un groupement de marché d'éclairage public au profit des communes.

L'adhésion à ce groupement n'est pas obligatoire.

Etant observé que le coût des travaux réalisés à Chèvremont par l'entreprise BAUMGARTNER est inférieur à celui proposé par le groupement, la commune n'adhérera pas à ce groupement.

Monsieur POMMODORO fait observer qu'en raison du coût élevé de l'éclairage public, il y a lieu, par souci d'économie, de prévoir à terme le remplacement des lampes actuelles par des lampes « basse consommation ».

## **9 / Foire aux livres**

L'Inspection Académique propose d'organiser au profit des écoles, une journée culturelle moyennant une participation de la commune de 361 €. Avis favorable est donné à cette proposition.

## **10 / Accès des plateau sportif et piste de skate (réglementation).**

Un panneau d'affichage des conditions d'accès et d'utilisation de la piste de skate sera prochainement installé sur le plateau sportif.

Pour mémoire, il est rappelé que la piste de skate a fait l'objet de plusieurs dégradations effectuées par des jeunes fréquentant le collège privé. Rendez-vous a été pris avec ces jeunes qui ont pu être identifiés.

Dernièrement, Monsieur le Maire a adressé un courrier aux parents des intéressés, les enjoignant de participer financièrement et activement à la remise en état de la piste.

A ce jour, un accord a été donné sur ce point, par deux familles concernées.

## **11 / Dotation globale de fonctionnement**

Travaux éligibles : équipement de trottoirs au carrefour rue des Floralies, rue de la Gare ; et la pose des fenêtres de l'école, pour un coût estimé à 22 000 €.

Jusqu'ici, la commune n'a pas été retenue pour la prise en charge partielle de ces travaux dans le cadre de la D.G.E.

Une nouvelle étude de ce dossier sera effectuée par le Préfet, fin juin 2008.

## **12 / Questions diverses**

Cirques : Deux gestionnaires de cirques souhaitent organiser un spectacle à Chèvremont.

1<sup>ère</sup> demande : Cirque de Cannes : représentation prévue première semaine de mars 2009, accord préalable a été donné par Monsieur le Maire.

2<sup>ème</sup> demande : Cirque ZAWATTA Louis, représentation prévue 2<sup>o</sup>quinzaine de mars.

Après débat, un accord définitif pourra être donné au premier demandeur, sous réserve de vérification, tant de la qualité des données techniques offertes, que de la régularité des autorisations dont dispose le gestionnaire.

Stratégique : (information)

A la faveur d'une récente rencontre avec la D.D.E., cette dernière a procédé (du 29 avril au 7 mai 2008) au comptage des véhicules empruntant le stratégique.

Ce comptage a été assorti d'une mesure de vitesse (dans le sens Bessoncourt Chèvremont).

11 309 véhicules ont été recensés, représentant un flux journalier de 1 400 véhicules dont 35 camionnettes de type « fourgon ».

De tels constats invitent à poursuivre l'étude du rétrécissement envisagé, en vue d'interdire l'accès du stratégique « aux poids lourds », tout en faisant respecter les limitations de vitesse autorisée.

Sur ce point, plusieurs solutions ont été évoquées : pose de glissières métalliques - pose de glissières en béton armé - glissières type chasse-roue - pose d'oreilles de mickey ou chicanes.

Des contacts seront repris avec les entreprises COLAS et SOMARO.

Eclairage du terrain de tennis

Le terrain de tennis fait régulièrement l'objet d'allumages intempestifs. Il est nécessaire, dans un tel contexte, de couper la fourniture du courant électrique sur ce lieu à 23 heures.

## Nuisances sonores

Monsieur POMODORO rappelle que les riverains du restaurant « Les Amis de Gorges » se plaignent de nuisances sonores.

Ce problème déjà évoqué dans le passé. Le restaurant « Les Amis de Georges » a effectué des travaux d'insonorisation. Il apparaît en effet que ces bruits sont essentiellement liés à l'ouverture et la fermeture des portières des véhicules.

## Lotissement rue de Bessoncourt

Madame Quenot appelle l'attention de l'assemblée sur l'absence de trottoir en bordure de ce lotissement sur une longueur de 200 mètres environ.

Une telle situation représente un danger pour les piétons et notamment pour les enfants.

Une solution pourrait être trouvée dans l'aménagement d'un chemin piétonnier en bordure de ce lotissement jusqu'à la rue des Pages.

A cet égard, Monsieur le Maire précise que la réalisation d'un trottoir de 235 mètres, route de Bessoncourt est actuellement à l'étude, et sera proposée en liaison avec le Conseil Général. (Travaux sur route départementale)

Concernant l'aménagement des entrées du village, côté Vézelois et Bessoncourt, une étude sera envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.